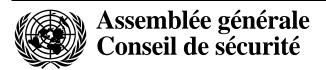
$A_{66/705}$ - $S_{2012/99}$



Distr. générale 21 février 2012 Français Original: anglais

Assemblée générale Soixante-sixième session Point 68 de l'ordre du jour Droit des peuples à l'autodétermination Conseil de sécurité Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 15 février 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que vous adresse S. E. Aliakbar Salehi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, concernant la situation à Bahreïn (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Mohammad Khazaee





Annexe aux lettres identiques datées du 15 février 2012 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme vous le savez, cela fait près d'un an qu'est réprimé, sans cesse et dans la violence, le mouvement pacifique de la nation de Bahreïn, qui cherche à faire respecter ses droits civils légitimes et proteste contre la violation systématique des droits de l'homme et les politiques discriminatoires appliquées dans le pays.

Dans ce pays faiblement peuplé, nombreux sont ceux qui ont été tués, blessés et torturés ou que l'on a fait disparaître dans le cadre d'une campagne de répression systématique, qui s'est accompagnée de violations graves des droits de l'homme, commises notamment à l'occasion d'interventions militaires étrangères et d'actes de répression menés par des agents du Gouvernement.

La poursuite de cette tendance – en particulier le fait que l'on persiste à envoyer les forces militaires pour répondre aux revendications pacifiques du peuple, qui demande simplement à jouir d'un droit fondamental, à savoir « un Bahreïnien, une voix » – ouvre la voie à la multiplication des violations des droits fondamentaux du peuple et menace la paix et la stabilité dans la région.

Le Gouvernement iranien, qui a pour politique de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et les relations de bon voisinage, réaffirme qu'il est vivement préoccupé par les événements survenant à Bahreïn, qui constituent de toute évidence des atteintes graves aux règles et normes internationales en matière de droits de l'homme. La République islamique d'Iran met en garde contre les graves conséquences des interventions militaires étrangères destinées à réprimer le mouvement pacifique à Bahreïn en faisant usage de la force contre des civils innocents. Elle rappelle en outre leurs responsabilités internationales à l'État de Bahreïn et au Gouvernement qui s'ingère dans ses affaires intérieures.

Il semble que les pratiques partiales et hypocrites des principaux décideurs à l'échelle internationale enhardissent d'autant plus les auteurs de violations systématiques des droits de l'homme à Bahreïn, qu'ils soient Bahreïniens ou étrangers. De fait, leur vision court-termiste incite au meurtre de civils bahreïniens en utilisant l'appareil politique et de propagande de manière ciblée.

Les valeurs humaines et morales communes du monde civilisé d'aujourd'hui, nées des aspirations et de l'expérience des Nations Unies ainsi que des grands enseignements de l'Islam qui sont le socle commun des peuples de la région, nous rendent attentifs aux atrocités commises à Bahreïn. En outre, du fait des fréquentes et brutales interventions étrangères, le problème dépasse aujourd'hui les frontières de Bahreïn et compromet de plus en plus la sécurité et la stabilité régionales.

Tout en réitérant son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux normes de droit international et au respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Bahreïn, la République islamique d'Iran est convaincue qu'il faut s'efforcer de trouver une solution politique pour désamorcer la crise à Bahreïn en prenant les mesures qui permettront d'instaurer la confiance nécessaire à des négociations équitables. L'Iran condamne la poursuite des violations patentes et

2 12-23771

systématiques des règles internationales établies concernant la prévention des violations graves des droits de l'homme. Il estime que la poursuite de l'intervention étrangère dans le pays sert à réprimer militairement la population civile, favorisant les violations des droits de l'homme et contrevenant aux normes du droit international. L'Iran met en garde contre ces interventions qui peuvent avoir des incidences de grande ampleur sur la stabilité de Bahreïn et sur la paix et la sécurité régionales.

Il ne fait aucun doute que votre fonction et vos responsabilités vous imposent de mettre en œuvre tous les moyens disponibles, de prendre toutes les mesures voulues et de tirer parti de votre statut juridique pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les atrocités commises à Bahreïn, empêcher le Gouvernement bahreïnien de commettre des violations graves et systématiques des droits de la population civile et rappeler qu'il faut mettre fin sans délai à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Bien entendu, l'opinion publique internationale, en particulier la mémoire collective des peuples musulmans de notre région, suit de près la situation à Bahreïn et ne saurait excuser que des pratiques partiales et sélectives soient appliquées aux événements survenant dans la région.

Le Ministre des affaires étrangères Aliakbar **Salehi**

12-23771